



Association Nouvelle Catalaunie
éditrice du Petit Catalaunien Illustré
16 rue Robert Binet
51000 Châlons en Champagne
Répondeur-fax : 03 26 68 68 00

Courriel : catalaunien@club-internet.fr
site internet : www.catalaunien.net

Châlons, le 1^{er} mai 2009

LR-AR

Monsieur Bruno Bourc-Broc
Président de la Communauté d'agglomération
Cités en Champagne
6 rue Joseph-Marie Jacquard
51000 Châlons-en-Champagne.

Monsieur le Président,

Vous n'êtes pas sans ignorer que la Communauté d'agglomération possédait, jusqu'à peu, une fort intéressante gentilhommière du XVIII^{ème} siècle communément appelée « Château de Coolus », pour lequel notre association vous avait demandé le 24 septembre 2001 d'engager une procédure d'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Faute de volonté politique de la part de Cités en Champagne et de la commune de Coolus, la conservation de ce patrimoine, malgré notamment nos interventions en ce sens et un bâchage de son toit pour les calmer, a été délibérément écartée afin qu'il ne soit plus qu'une ruine et que la décision de le raser soit prise.

C'est aujourd'hui chose faite. En catimini. Sans que les associations de protection du patrimoine, et en tout état de cause, la nôtre, aient été conviées à une concertation en vue de s'assurer qu'il n'existait plus aucune autre solution pour ce château.

Au delà de la consternation et de la colère que cette démolition nous inspire, nous avons interpellé M. le maire de Coolus quant à la procédure suivie en la matière. Celle-ci ne nous apparaît pas conforme à la réglementation applicable que, en qualité de Président de la Communauté d'agglomération, vous aviez l'obligation de respecter (cf pièce jointe).

J'ai par ailleurs eu le désagrément de constater avec quelle sauvagerie la destruction de ce château était entreprise : à coups de bulldozers, sans aucun ménagement pour la noblesse de ses matériaux ni pour les trois siècles d'histoire ainsi rayés de la carte. Avec, pour seule épitaphe, ce slogan cynique et abject sur le panneau de chantier : « démolissons ensemble, construisons l'avenir ».

Aussi, à l'heure où la ville de Châlons-en-Champagne dont vous êtes maire s'apprête à adopter une ZPPAUP, je me permets de vous faire part de nos très vives inquiétudes quant aux conséquences néfastes que cette destruction pourrait avoir sur la préservation de notre patrimoine ancien, et notamment pour celui dont la pierre de craie, une denrée rare aujourd'hui, entre dans la composition.

Lors des travaux préparatoires à la ZPPAUP, nous avons déjà fait part de nos inquiétudes à ce sujet en demandant que la protection de ce matériau fasse l'objet de mesures spécifiques, ce qui manifestement n'a pas été entendu.

En effet, à supposer même (ce que nous ne croyons absolument pas) que la démolition du château de Coolus était la seule solution envisageable, il y avait là une opportunité unique à saisir afin de permettre le développement durable de notre patrimoine bâti en craie. Pour ce faire, il convenait de procéder à sa déconstruction – c'était au demeurant le terme que la CAC utilisait dans sa communication officielle lorsqu'elle évoquait, pour nous rassurer, une possible disparition de ce château – pierre par pierre.

Cette déconstruction aurait permis de constituer une réserve de moellons de craie ne demandant qu'à être retaillés et réajustés en fonction de la demande locale, comme ce fut le cas en 1722. Lorsque l'on déconstruisit le précédent château de Coolus, l'histoire locale rapporte en effet que ses pierres auraient été utilisées pour procéder à la réfection de l'abbaye de Toussaints.

Aussi, face à ce que nous considérons comme un véritable crime contre le patrimoine châlonnais (auquel, en qualité de maire, vous deviez porter assistance), je vous saurai gré, Monsieur le Président, de nous préciser si une telle clause de sauvegarde des moellons de craie avait bien été inscrite au marché public de démolition que vous avez signée.

Si votre réponse devait être positive, je vous serai reconnaissant de bien vouloir nous faire copie de cette clause et de nous faire savoir les suites que vous entendez donner à son non respect par le soumissionnaire. Si elle devait être négative, je vous serai de même reconnaissant de nous en donner les raisons.

En l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, et ce malgré notre colère, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Bruno Malthet,
Président

